



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

Commune



Parc
naturel
régional
du Doubs Horloger

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 mars 2022 Convocations du 02 mars 2022

Présents : M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLLOT.

Empêchée : Mme Brigitte LIGNEY

Excusé : M. Romain DONIER

Secrétaire : M. Florian GAIFFE

1. DELIBERATION : SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE, CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE ET TABLEAU DES EMPLOIS

M. le 1^{er} adjoint rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de ladite collectivité ou dudit établissement. Par conséquent, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite de M. Dominique PRETOT, M. le 1^{er} adjoint propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'agent de maîtrise 20h/ 35h à compter au 1^{er} mai 2022,
- le recrutement de M. Raymond BILLOD suite aux entretiens d'embauche réalisés avec la commune de Noël-Cerneux, à 70 % soit 12h25 / semaine pour la commune de La Chenalotte,
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 12.35h / 35h relevant de la catégorie C à compter du 14 mars 2022

Après l'exposé, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de supprimer le poste d'agent de maîtrise 20h/35 à compter du 1^{er} mai 2022,
- de recruter M. Raymond BILLOD,
- de créer un poste d'adjoint technique territorial 12h25 /35 à compter du 14 mars 2022,
- et d'inscrire au budget les crédits correspondants

Compte tenu de ces modifications, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de commune. Celle-ci dispose de 3 postes, à savoir 1 secrétaire de Mairie, Mme Myriam CHAPOTTE (15h/35) et de deux agents chargés des bâtiments et des espaces verts, M. Jérôme MYOTTE-DUQUET (20h/35) et M. Raymond BILLOD (12h35 / 35). A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs et arrêté à la date de ce jour et autorise M. le 1^{er} adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

2. DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2021 de M. le Receveur municipal, en concordance avec les comptes administratifs 2021 pour le budget communal.

3. DELIBERATION : PRESENTATION ET VORE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2021 du budget communal, concordant avec ceux du Compte de Gestion de M. le Receveur municipal.

BUDGET COMMUNAL			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2021	237 570.83 €	Dépenses 2021	391 561.41 €
Recettes 2021	355 173.93 €	Recettes 2021	123 901.69 €
Excédent 2021	117 603.10 €	Déficit 2021	- 267 659.72 €
Résultats antérieurs	848 929.17 €	Résultats antérieurs	10 952.92 €
Suite à dissolution de l'Association Foncière (cf. délibération du 27.03.2019 arrêté préfectoral du 16.12.20) Reprise	2 258.14 €	Suite à dissolution de l'Association Foncière (cf. délibération du 27.03.2019 arrêté préfectoral du 16.12.20) Reprise	-2 175.63 €
Résultat de clôture 2021	968 790.41 €	Résultat de clôture 2021	- 258 882.43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021		709 907.98 €	

M. le 1^{er} adjoint quitte la salle au moment du vote. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2021 du budget communal.

4. DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET COMMUNAL

Au vu du compte administratif 2021, le Conseil municipal décide d'affecter, en tenant compte des restes à réaliser en dépenses d'investissement (700,00 €), la somme de 259 582,43 € de la section fonctionnement à celle des investissements.

5. DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2021 M. le Receveur municipal, en concordance avec les comptes administratifs 2021 pour le budget d'assainissement.

6. DELIBERATION : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2021 du budget assainissement, concordant avec ceux du Compte de Gestion de M. le Receveur municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT			
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses 2021	33 104.49 €	Dépenses 2021	7 144.25 €
Recettes 2021	57 436.39 €	Recettes 2021	9 053.93 €
Excédent 2021	24 331.90 €	Excédent 2021	1 909.68 €
Résultats antérieurs	171 641.13 €	Résultats antérieurs	21 543.36 €
Résultat de clôture 2021	195 973.03 €	Résultat de clôture 2021	23 453.04 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021			219 426.07 €

M. le 1^{er} adjoint quitte la salle au moment du vote. Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les comptes administratifs 2021 du budget assainissement.

7. DELIBERATION : PRET RELAIS POUR LE PROJET « EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE - CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR »

Dans le cadre du projet « rénovation et extension de l'école, création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur », M. le 1^{er} adjoint explique la nécessité de contracter d'un premier prêt dans l'attente du versement des subventions et du Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et d'un deuxième prêt pour le reste à financer.

Mme la 3^{ème} adjointe informe les membres du Conseil que 4 offres ont été reçues pour ce projet : celle de la Banque des territoires, du Crédit Agricole, de la Caisse d'épargne et de la Banque populaire. Après les avoir exposées et après discussion, le Conseil municipal décide à l'unanimité de contracter deux prêts auprès de la Banque populaire.

Prêt relais

Pour le prêt relais, Mme la 3^{ème} adjointe propose celui soumis par la Banque populaire aux conditions suivantes :

Organisme	BANQUE POPULAIRE FRANCHE COMTE
Montant du prêt	1 208 000 €
Durée	36 mois
Taux fixe	0.43 %
Périodicité	Trimestrielle
Frais, commissions et parts sociales	0 €

Après discussion, les membres du Conseil valident la proposition de la Banque populaire et autorisent M. le 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Prêt pour le reste à financer

Pour le reste à financer, Mme la 3^{ème} adjointe propose celui-ci-dessous soumis par la Banque populaire :

Organisme	BANQUE POPULAIRE FRANCHE COMTE
Montant du prêt	600 000 €
Durée	120 mois avec échéance avancée
Taux fixe	0.79 %
Périodicité	Annuelle
Frais, commissions et parts sociales	300 €

A cet effet, les membres du Conseil, valident à 6 voix pour et 2 absentions (liées à la durée du prêt) la proposition de la Banque populaire et autorisent M. le 1^{er} adjoint, pour le Maire empêché, à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

8. DELIBERATION : PRIX DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE

M. le 1^{er} adjoint expose que depuis la délibération prise le 06 mars 2014, le tarif de la location de la salle des fêtes facturé au Syndicat scolaire est fixé à 13,50 € par jour d'utilisation. Or, en tenant compte de l'augmentation des coûts du chauffage (fioul), de l'électricité, de l'utilisation des deux salles durant l'épidémie de COVID, il est nécessaire de réévaluer le tarif facturé au Syndicat scolaire et propose de le passer à 17 €. Après l'exposé, les élus votent, à l'unanimité, l'augmentation du tarif et fixent le prix à 17 €/ par jour d'utilisation à compter de ce jour.

9. DELIBERATION : ELECTION D'UN DELEGUE POUR LE SYNDICAT SCOLAIRE

M. le 1^{er} adjoint informe que, suite à la démission de Mme Salomé Clerc, il convient d'élire un nouveau délégué représentant la commune au sein du Syndicat scolaire Noël-Cerneux – La Chenalotte – Le Barbois. Après s'être présenté, M. Jérôme Lentier est élu délégué à l'unanimité.

10. DELIBERATION : MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOTISSEMENT DU CLOS MERCIER

Inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal, M. le 1^{er} adjoint informe les membres que cette délibération doit être ajournée. En effet, pour que l'autorité compétente puisse prononcer la modification du règlement, il faut que « *la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie d'un lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie le demandent ou l'acceptent* ». Or, compte tenu de la liste des signataires, il manque quelques signatures.

11. POINTS DIVERS

Matériel informatique – validation de devis

Poste informatique du secrétariat

M. le 1^{er} adjoint informe qu'il est urgent, compte tenu des lenteurs et de son âge, de changer le poste informatique de la secrétaire de mairie. Après des demandes de devis auprès de quatre entreprises, il a été décidé de valider celui de l'entreprise OCI informatique et Digital qui travaille déjà pour la communauté de communes du plateau de Maiche. Le devis s'élève à 1260 € HT et comprend non seulement la fourniture d'un nouveau PC mais aussi l'installation technique, la préparation du poste en atelier, le paramétrage complet, la livraison et l'installation.

Rétroprojecteur

Par ailleurs, le 1^{er} adjoint explique qu'il est grand temps d'acheter un rétroprojecteur. Son utilité, notamment en réunion, n'est plus à démontrer.

Aussi, et après l'étude des trois offres, celle de l'entreprise Mischler située au Russey a été retenue à l'unanimité par les membres du Conseil. Ces derniers autorisent M. le 1^{er} adjoint à signer le devis d'un montant de 500 € HT.

Présentation de la démarche « trame noire ».

M. le 2^{ème} adjoint et vice-président de la CCPR représentant au Parc Naturel Régional Doubs horloger expose qu'une réflexion est menée dans le cadre du PNR auprès des 94 communes afin de procéder à l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit et dont les horaires restent à définir. En effet, l'éclairage public présente un enjeu en termes de maîtrise des consommations d'énergie et des dépenses pour les collectivités. L'éclairage présente également un enjeu en termes de la pollution lumineuse et de nuisances nocturnes pour la biodiversité et de préservation de la trame noire. De nombreuses espèces sont affectées par le sur-éclairage des villes qui crée de véritables pièges et barrières écologiques pour la biodiversité.

Après l'exposé, l'ensemble des élus est intéressé par la démarche de la « trame noire ».

M. Dimitri COUBOURG
1^{er} adjoint pour la trame empêchée

